



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Réalisation d'aménagements limitant l'ensablement du Port et de la base nautique du Rouet.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Métropole Aix-Marseille Provence

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 1 7

Métropole

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

VASSAL

Martine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion et travaux maritimes ...	Le projet consiste en: la suppression de l'épi central, la réduction de la digue servant de protection à la base nautique de 20ml et la mise en place à l'entrée du port d'un tenon de 25ml (ouvrage émergé en enrochements).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le système littoral du Rouet est soumis aux phénomènes morphodynamiques intenses, qui induisent une érosion importante au niveau de la plage et une accrétion dans les zones abritées aux extrémités de la baie, dans les bassins du port et de la base nautique. Le bassin du port est ainsi dragué entre 800 et 1 000 m³ de sédiments chaque année.

Le projet vise trois objectifs principaux : 1) Rétablir l'équilibre morphodynamique de la zone, 2) limiter l'ensablement du port et 3) engager la désartificialisation du site. A cette fin, des études techniques ont été menées pour définir les travaux à réaliser (annexe 8).

Les travaux envisagés par la Métropole sont :

- la dépose avec ré-emploi ou évacuation des enrochements constituant l'épi de milieu de plage
- la réduction sur 20ml de la digue servant de protection à la base nautique
- la mise en place d'un ouvrage émergé constitué d'enrochements sur une longueur d'environ 25m à l'entrée du port.

Des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi seront mises en place pendant et après travaux afin de limiter les impacts sur le milieu marin.

4.2 Objectifs du projet

Les processus hydrodynamiques et morphodynamiques dominants entraînent la déstabilisation de la plage et forcent un transport sédimentaire depuis les zones de haute énergie vers les zones arbitrées, aux extrémités de la baie, protégées par les enrochements.

L'objectif des ouvrages proposés et présentés précédemment auront donc pour but de :

- Limiter la convergence du transport sédimentaire dans les zones arbitrées et atténuer les problèmes d'ensablement ;
- Contrôler le phénomène d'érosion de la plage ;
- Engager la désartificialisation du système ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Etape 1: Restructuration d'ouvrages en enrochements

Il est prévu dans cette phase : la suppression de l'épi centrale (25ml) et la réduction en longueur (de 20ml) de la digue de protection de la base nautique. Cette étape se fera par voie terrestre à l'aide d'une pelle à bras long qui cheminera sur la plage et depuis une piste d'accès mise en œuvre à cette effet dans la base nautique pour rejoindre la digue. Les travaux de dépose de la digue pourront aussi être réalisés par voie maritime à l'aide d'une pelle à bras long positionné sur un ponton flottant équipé de pieux stabilisateurs.

Le volume des enrochements à déposer, trier, stocker, évacuer ou réutiliser est estimé à 300m³ pour l'épi et 820m³ pour la digue de la Base nautique. Une fois déposés, les enrochements seront stockés et triés sur la plage en vue de leur réemploi.

- Etape 2: Création d'un tenon en enrochements

Il est prévu dans cette phase : la création d'un ouvrage émergé (25ml) en enrochements. Son enracinement sera situé le long de la contre digue de protection du port du Rouet à proximité de la passe d'entrée. L'ouvrage suivra une direction parallèle à la plage. L'ouvrage sera principalement constitué d'enrochements issus de l'étape 1 et des apports complémentaires. Cette étape se fera par voie terrestre à l'aide d'une pelle à bras long qui cheminera sur le quai mais ils pourront aussi être réalisés par voie maritime à l'aide d'une pelle à bras long positionné sur un ponton flottant équipé de pieux stabilisateurs. Lors du réemploi de enrochements, une inspection visuelle de chaque bloc sera réalisée en vue de vérifier la présence ou non d'espèce invasive. Le cas échéant, des mesures d'évitement seront mises en place.

Des mesures seront mises en place durant la phase travaux en vue de limiter les impacts sur les milieux naturel et humain.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, les usages présents dans l'anse resteront inchangés.

Le projet aura des incidences directes et positives sur les conditions de navigation dans la passe d'entrée du port et l'espace de baignade.

La base nautique sera moins soumise aux effets d'ensablement facilitant de ce fait la navigation, mais du fait de la réduction de la protection par la digue le site sera plus soumis aux agitations ce qui peut réduire la fréquence d'utilisation de la mise à l'eau.

En cas de démantèlement, les enrochements seront déposés sur la plage et évacués vers une carrière présente à proximité du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet entre dans le champ d'application de la nomenclature IOTA vis-à-vis de la rubrique 4.1.2.0 "Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu ; 2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros." Le montant des travaux est estimé à environ 355 000 euros HT. Il est donc soumis au régime de la Déclaration.

Un dossier de Déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement sera donc réalisé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Dépose de l'épi central	Longueur: 25ml / Blocométrie: 0.2-3T / Vol:300 m3
Réduction en longueur de la digue de protection de la base nautique	Longueur: 20ml / Blocométrie: 1kg-3T / Vol:820 m3
Création d'un ouvrage émergé au niveau du port du Rouet	Dim.: 25x18m / Vol:1 500 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Anse du Rouet

Localité : Carry-le-Rouet

Code postal : 1 3 6 2 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 1 0 , 2 2 " E Lat. : 4 3 ° 2 0 , 0 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF marine de type I "Du Rouet à Niolon" (référéncée 93M000029).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Carry-le-Rouet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Bouches-du-Rhône : Le PPBE de 1ère échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 29.05.2013. // Le PPBE de 2ème échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 3.10.2017. // Le PPBE de 3ème échéance (2018) sera en conformité avec l'arrêté ministériel du 14.04.2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la Zone Spéciale de Conservation "Côte bleue marine" (référéncée FR9301999).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 450 m environ du site classé "Massif de la Nerthe" (référéncé 93C13037).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des enrochements déposés risque d'être en mauvais état (non réutilisable ce qui nécessitera une évacuation). Le volume excédentaire est estimé à environ 560 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du tenon va nécessiter (dans le cas où une partie des enrochements déposés sera non réutilisable) l'apport d'enrochements en carrière 100-200 kg et > 1T.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume considéré est estimé à environ 830m3 (il sera recalculé durant la phase travaux).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la mesure du possible les enrochements qui seront déposés seront réutilisés pour la création de l'ouvrage émergé.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, le projet pourrait être source de gêne pour la faune et la flore éventuellement présentes dans les alentours, notamment du fait des émissions potentielles de bruit, de poussières ou de Matières En Suspension (MES) dans l'eau. Compte tenu de leur localisation à plus de 200 m de la base nautique et à plus de 100 m du port, les herbiers de Posidonie ne seront pas directement impactés par le projet. En phase de fonctionnement, le projet n'aura pas d'incidence notable
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La majorité des habitats recensés dans la ZSC "Côte bleue marine" sont présents dans l'Anse du Rouet. Toutefois, compte tenu de la nature des travaux, ils n'auront pas d'incidence significative sur l'état de conservation de la ZSC. Le projet dans sa globalité est ainsi compatible avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces répertoriés. A noter qu'une évaluation des incidences Natura 2000 sera réalisée dans le cadre de la procédure Loi sur l'Eau.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de l'ouvrage va engendrer une consommation de l'espace naturel marin qui sera contre balancé par la désartificialisation de la plage et du milieu marin au niveau de la Base nautique. Le bilan désartificialisation/artificialisation en surface d'emprise au sol est positif: - Artificialisation : Tenon = 465m ² (en comptant les butées de pied enterrées) - Désartificialisation : Epi = 250m ² + Digue = 300m ²
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le PLU de Carry-le-Rouet et ses annexes : -Il existe un risque de chute de blocs à l'Ouest du Port du Rouet. Toutefois ce dernier ne concerne pas la zone de projet ; -Il existe un aléa inondation sur l'Anse du Rouet. Toutefois les zones concernées par le projet sont en aléa faible ; -Il existe un aléa retrait-gonflement des argiles dans le secteur de l'Anse du Rouet. Toutefois ce dernier est faible au droit de la zone du projet.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les matériaux et matériels seront acheminés sur la zone de projet par voie terrestre. Toutefois, le trafic supplémentaire attendu sera très limité. En phase exploitation, le projet n'aura aucune incidence significative sur les déplacements et le trafic. En effet, les ouvrages créés permettront le maintien du trafic maritime au niveau du port et de la base nautique.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, le projet sera à l'origine d'émissions sonores. Toutefois ces dernières seront limitées en intensité (nombre limité d'engins de chantier, zone de chantier réduite...) et dans le temps.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet ne sera pas source de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, des déchets seront produits, notamment : -les déchets "classiques" de chantier (déchets dangereux et non dangereux) -les matériaux provenant de la dépose de l'épi central et qui ne pourront pas être réutilisés pour la création du tenon de la base nautique. Ils deviendront alors des déchets qui seront évacués en filière adaptée. En phase exploitation, il n'y aura pas de déchet produit par le projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements prévus dans le cadre du projet ne modifient pas les usages. La navigabilité dans les chenaux d'accès au port et à la base nautique de l'Anse du Rouet est amélioré par la limitation du phénomène d'ensablement. La base nautique sera plus ouverte aux agitations ce qui peut engendrer une réduction de sa fréquence d'utilisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Des opérations de dragage annuel ont lieu dans le port du Rouet (volume de dragage compris entre 800 et 1 000 m³) (récépissé de déclaration n°21/2002 ED du 5 juin 2002 complété le 24 octobre 2005 – n°58/2005 ED et récépissé de déclaration n°102-2016-ED) et sont susceptible d'être cumulées avec les travaux d'aménagements.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Diverses mesures seront mises en place afin de limiter l'impact des travaux sur l'environnement et le milieu humain:

- Inspection de chaque enrochement qui seront réutilisés en vue de vérifier la présence ou non d'espèce invasive;
- Un suivi de la turbidité sera réalisé, quotidiennement, pendant toute la durée des travaux. Lorsque le niveau de MES (Matières En Suspension) est trop élevé, le chantier sera alors interrompu. Un suivi visuel continu réalisé par l'entreprise de travaux, sera aussi mis en place afin de compléter les mesures de turbidité;
- Un barrage anti-MES sera installé autour de l'atelier de travaux dans le cas où le suivi de la turbidité indiquerait des valeurs trop importantes;
- Un kit anti-pollution sera également présent dans chacun des engins de chantier;
- Un balisage et une sécurisation de la zone de chantier ;
- Une adaptation du planning des travaux (réalisation en dehors de la période estivale et seront temporaires);
- Mise en place des procédures SOGED, plan anti-pollution, PAE, PAQE, chantier vert,...

Une mesure d'accompagnement sera également mise en place durant la phase travaux et consistera à l'installation d'habitats artificiels permettant aux juvéniles d'y trouver refuge.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu:

- de la nature du projet;
 - du bilan positif artificialisation/désartificialisation;
 - des enjeux environnementaux identifiés;
 - des mesures environnementales mises en place (suivi turbidité, Barrage anti-MES, ...);
- ce projet ne présente pas de risque significatif de dégradation du milieu (qualité du milieu, risque sanitaire, destruction d'espèces protégées).

Au regard de cette analyse, nous estimons que ce projet peut-être dispensé d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Description des travaux prévus - rapport Avant-Projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9: Cartographie des biocénoses marines présentes à proximité du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10: tableau de synthèse des enjeux environnementaux	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11: tableau de synthèse des incidences et mesures associées	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom VASSAL

Prénom Martine

Qualité du signataire Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence

À MARSEILLE

Fait le 14/03/2023



Signature du (des) demandeur(s)